



PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 MAI 2024

Référence : article 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

1- convocation : le conseil a été convoqué le 21 mars 2024 de manière dématérialisée.

2 – membres présents :

Étaient présents : LEMOINE Y – GUILLOME G – REALLAND N. – HARIVEL P – MENARD D – RENAULT T – HARIVEL J.M – CARRE A.- PACE F. -LEFEUVRE H - HAMEON B -

Étaient absents : TRIOLLET M. – METAYER P – qui a donné procuration à LEMOINE Y - JOUAN D

3 - secrétaire de séance : PACE F -

4 – ordre du jour

- Adoption procès-verbal séance conseil du 28 mars 2024.
- taux taxe d'aménagement
- devis S.D.E. pour réparation lanterne éclairage public
- vente d'une parcelle communale
- référents déontologie
- devis SEDI pour numérisation état-civil
- recrutement saisonnier
- signalisation rue des Aulnaies
- situation du café-restaurant le Saint Fiacre
- tout sujet à l'initiative d'un membre du conseil

QUESTIONS DIVERSES :

- difficultés recrutement surveillant baignade pour piscine
- dispositif argent de poche
- élections européennes
- changement locataire
- association ALASCA Rose
- point sur le fonctionnement de l'intercommunalité

4 - DELIBERATIONS VALIDEES

- 03/2024/01/00 : approbation PV séance du 28 mars 2024.
- 03/2024/02/00 : fixation du taux de la taxe d'aménagement
- 03/2024/03/00 : vente d'une parcelle de terrain communal
- 03/2024/04/00 : validation devis S.D.E.
- 03/2024/05/00 : validation devis COMEDEC pour numérisation actes d'état-civil
- 03/2024/06/00 : validation devis SEDI pour restauration registres état-civil
- 03/2024/07/00 : référents déontologie

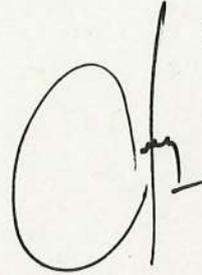
Toutes ces délibérations ont été votées à l'unanimité

5- DIVERS :

Au début de séance, il a été projeté le diaporama de la stratégie foncière validée par le conseil communautaire. Le conseil a pris acte que le P.L.U. actuel devra être modifié et intégrer les préconisations du SCOT du Pays de Saint Brieux ainsi que les données de la Loi Climat et Résilience. La modification du P.L.U. devra être effectuée pour le printemps 2028.

6- APPROBATION DU PRESENT PROCES-VERBAL : aucune objection.

la secrétaire de séance
Françoise **PACE**



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS SÉANCE DU 29 MAI 2024

Nombre de Conseillers
En exercice : 14
Présents : 12
Votants : 13
Absent(s) : 2
Procuration(s) : 1
Abstentions : 0
Exclus : 0

Date de convocation :
23 mai 2024

04/2024/01/00

OBJET :

**APPROBATION PV SEANCE
DU 2 MAI 2024**

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Préfecture de ST BRIEUC, le
30 mai 2024 et publication ou
notification le 30 mai 2024.

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-neuf mai à 20 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni à la mairie de la commune, sous la présidence d'Yves **LEMOINE**, maire.

Étaient présents : **LEMOINE Y – GUILLOME G – REALLAND N-
METAYER P - HARIVEL P – LEFEUVRE H – PACE F – HAMEON B -
MENARD D - HARIVEL J.M. - CARRE A - JOUAN D.**

Étaient absents : **RENAULT T** – qui a donné procuration à **PACE F - TRIOLLET
M -**

Secrétaire de séance : **PACE F**

=====

Il est porté à la connaissance de l'assemblée la teneur du procès-verbal de séance du conseil du 2 mai 2024.

Il est proposé de l'adopter.

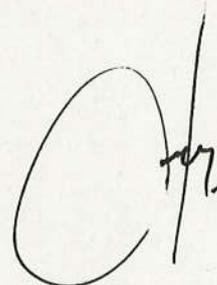
Le Conseil Municipal, l'exposé du maire entendu, et après en avoir délibéré :

PREND CONNAISSANCE de la teneur du procès-verbal de séance du conseil du 2 mai 2024.

APPROUVE ce procès-verbal et n'y apporte aucune modification.

AUTORISE le maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération

La Secrétaire de séance
Françoise **PACE**



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS SÉANCE DU 29 MAI 2024

Nombre de Conseillers	
En exercice :	14
Présents :	12
Votants :	13
Absent(s) :	2
Procuration(s) :	1
Abstentions	0
Exclus :	0

Date de convocation :
23 mai 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-neuf mai à 20 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni à la mairie de la commune, sous la présidence d'Yves **LEMOINE**, maire.

Étaient présents : **LEMOINE Y – GUILLOME G – REALLAND N – METAYER P – HARIVEL P – LEFEUVRE H – PACE F – HAMEON B – MENARD D – HARIVEL J.M. – CARRE A – JOUAN D.**

Étaient absents : **RENAULT T** – qui a donné procuration à **PACE F – TRIOLLET M** –

Secrétaire de séance : **PACE F** –

=====

04/2024/02/00

OBJET :

**FIXATION LOYER
LOGEMENT COMMUNAL**

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture de ST BRIEUC, le 30 mai 2024 et publication ou notification le 30 mai 2024.

Le logement communal sis 1 rue des Roses, 1er étage gauche a été libéré le 29 avril 2024. Une personne a visité cet appartement et pose sa candidature pour le louer à compter du 1er juillet 2024.

Étant donné qu'il faut procéder à une rénovation des peintures, la future locataire s'en charge, la commune lui fournissant les fournitures nécessaires car les employés municipaux ont d'autres missions importantes en cette fin de printemps.

Pour cette charge, il est proposé :

- Ne percevoir le loyer qu'à compter du 1er août 2024
- Fixer le loyer mensuel à **320 €**
- De demander un cautionnaire à la locataire

Le Conseil Municipal, l'exposé du maire entendu, et après en avoir délibéré :

PREND ACTE que le logement communal 1er étage gauche sis 1 rue des Roses a été libéré le 29 avril 2024

FIXE le loyer à **320 €** pour le nouveau locataire

EXIGE que nouveau locataire ait un cautionnaire.

DEMANDE que le loyer sera exigible à partir du 1er août 2024 et laisse un mois de loyer en dédommagement des travaux effectués par le nouveau locataire pour la remise en état.

AUTORISE le maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération

La Secrétaire de séance
Françoise **PACE**




Le Maire
Yves **LEMOINE**

(Côtes-d'Armor)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS SÉANCE DU 29 MAI 2024

Nombre de Conseillers
En exercice : 14
Présents : 12
Votants : 13
Absent(s) : 2
Procuration(s) : 1
Abstentions : 0
Exclus : 0

Date de convocation :
23 mai 2024

04/2024/03/00

OBJET :

**RENOUVELLEMENT
CONTRAT AGENT
COMMUNAL**

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Préfecture de ST BRIEUC, le
30 mai 2024 et publication ou
notification le 30 mai 2024.

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-neuf mai à 20 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni à la mairie de la commune, sous la présidence d'Yves **LEMOINE**, maire.

Étaient présents : **LEMOINE Y – GUILLOME G — REALLAND N-
METAYER P - HARIVEL P – LEFEUVRE H – PACE F – HAMEON B -
MENARD D - HARIVEL J.M. - CARRE A - - JOUAN D.**

Étaient absents : **RENAULT T** – qui a donné procuration à **PACE F TRIOLLET M -**

Secrétaire de séance : **PACE F -**

=====

Suite à une restructuration des emplois à la commune, le conseil avait validé le 1^{er} juin 2022 l'emploi d'un agent pour assurer le service à la cantine, le ménage à l'école et dans les autres bâtiments municipaux.

Cet agent avait été recruté pour effectuer une durée de 17,50 heures par semaine. Le contrat couvrait la période du 2 juin 2022 au 31 mai 2023.

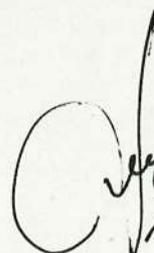
Le 28 février 2024, le conseil avait validé l'augmentation du temps de travail à 25 H / semaine.

Cet agent donne satisfaction dans sa manière de servir, il est proposé de reconduire ce contrat pour une durée d'un an soit du 1^{er} juin 2024 au 31 mai 2025.

Le Conseil Municipal, l'exposé du maire entendu, et après en avoir délibéré :

- PREND** acte que le contrat d'un agent municipal prend fin le 31 mai 2024.
- VALIDE** le renouvellement du contrat pour une année supplémentaire à compter du 1^{er} juin 2024 jusqu'au 31 mai 2025 pour une durée hebdomadaire de 25 H00/ semaine.
- VALIDE** la rémunération de cet agent aux indices suivants :
 - **IB : 367**
 - **IM : 361**
- VALIDE** la prime I.F.S.E. à **64,40 €** mensuels à compter du 1^{er} juin 2024.
- AUTORISE** le maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération

La Secrétaire de séance
Françoise **PACE**



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS SÉANCE DU 29 MAI 2024

Nombre de Conseillers
En exercice : 14
Présents : 12
Votants : 13
Absent(s) : 2
Procurat(s) : 1
Abstentions : 0
Exclus : 0

Date de convocation :
23 mai 2024

04/2024/04/00

OBJET :

**RECRUTEMENT AGENT
QUALIFIE POUR
SURVEILLANCE PISCINE**

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Préfecture de ST BRIEUC, le
30 mai 2024 et publication ou
notification le 30 mai 2024.

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-neuf mai à 20 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni à la mairie de la commune, sous la présidence d'Yves **LEMOINE**, maire.

Étaient présents : **LEMOINE Y – GUILLOME G — REALLAND N-
METAYER P - HARIVEL P – LEFEUVRE H – PACE F – HAMEON B -
MENARD D - HARIVEL J.M. - CARRE A - JOUAN D.**

Étaient absents : **RENAULT T** – qui a donné procuration à **PACE F - TRIOLLET M -**

Secrétaire de séance : **PACE F**

=====

Le maire informe le conseil qu'il faut procéder au recrutement d'un surveillant de baignade pour assurer l'ouverture de la piscine pour les mois de juillet et août 2023.

Ce recrutement a été lancé depuis le début de l'année. En raison de l'absence de candidat, le surveillant de l'an dernier s'est porté candidat mais sa période de disponibilité est plus restreinte.

Il en résulte que la piscine ne sera ouverte que du 26 juillet au 31 août 2024 inclus.

Le Conseil Municipal, l'exposé du maire entendu, et après en avoir délibéré :

PREND acte qu'il est nécessaire de recruter un surveillant de baignade pour assurer le fonctionnement de la piscine municipale du **26 juillet** au **31 août 2024**.

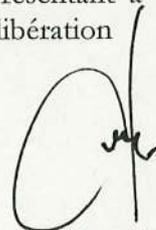
VALIDE les éléments suivants :

- Le remboursement de l'assurance personnelle pour la durée de son activité
- Une indemnité de 10 € mensuel pour l'usage du téléphone personnel à titre professionnel
- Sa durée de temps de travail est fixée à 35 H / semaine.

VALIDE la rémunération : catégorie C : **I.B. 461 – I.M.404** échelon 10.

AUTORISE le maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération

La Secrétaire de séance
Françoise **PACE**



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SÉANCE DU 29 MAI 2024**

Nombre de Conseillers
En exercice : 14
Présents : 12
Votants : 13
Absent(s) : 2
Procuration(s) : 1
Abstentions : 0
Exclus : 0

Date de convocation :
23 mai 2024

04/2024/05/00

OBJET :

**SUBVENTION CLUB DES
JEUNES POUR LES JOUTES
NAUTIQUES**

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Préfecture de ST BRIEUC, le
30 mai 2024 et publication ou
notification le 30 mai 2024.

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-neuf mai à 20 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni à la mairie de la commune, sous la présidence d'Yves **LEMOINE**, maire.

Étaient présents : **LEMOINE Y – GUILLOME G — REALLAND N-
METAYER P - HARIVEL P – LEFEUVRE H – PACE F – HAMEON B -
MENARD D - HARIVEL J.M. - CARRE A - JOUAN D.**

Étaient absents : **RENAULT T** – qui a donné procuration à **PACE F- TRIOLLET M -**

Secrétaire de séance : **PACE F**

=====

- ▶ délibération n° 06-2023-11-00 du 28 juin 2023
- ▶ délibération n° 03-2023-07-00 du 29 mars 2024

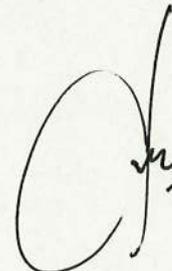
Le 29 mars 2024, le conseil avait validé l'attribution des subventions municipales pour l'année 2023.

Or, dernièrement les responsables de ce club se sont inscrits aux Joutes Nautiques de DINAN qui se dérouleront au cours de l'été 2024. Ils demandent une subvention de **100 €** pour l'inscription.

Le Conseil Municipal, l'exposé du maire entendu, et après en avoir délibéré :

- PREND CONNAISSANCE** de la demande de subvention sollicitée par le **Club des Jeunes pour les Joutes Nautiques de DINAN.**
- VALIDE** la subvention de **100 €** pour l'inscription aux **Joutes Nautiques**
- DEMANDE** que cette dépense soit inscrite au budget 2024 rubrique fonctionnement.
- AUTORISE** le maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération

La Secrétaire de séance
Françoise **PACE**



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SÉANCE DU 29 MAI 2024

Nombre de Conseillers
En exercice : 14
Présents : 12
Votants : 13
Absent(s) : 2
Procuration(s) : 1
Abstentions : 0
Exclus : 0

Date de convocation :
23 mai 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-neuf mai à 20 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni à la mairie de la commune, sous la présidence d'Yves **LEMOINE**, maire.

Etaient présents : **LEMOINE Y – GUILLOME G — REALLAND N- METAYER P - HARIVEL P – LEFEUVRE H – PACE F – HAMEON B - MENARD D - HARIVEL J.M. - CARRE A - JOUAN D.**

Étaient absents : **RENAULT T** – qui a donné procuration à **PACE F - TRIOLLET M -**

Secrétaire de séance : **PACE F**

=====

04/2024/06/00

OBJET :

**VALIDATION DEVIS POUR
ACHAT PANNEAUX
SIGNALISATION**

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture de ST BRIEUC, le 30 mai 2024 et publication ou notification le 30 mai 2024.

Il a été constaté sur la commune que de nombreux panneaux de signalisation routière sont abîmés par le temps, il est donc nécessaire de les changer. De plus, quelques panneaux d'indication de lieudit sont abîmés ou manquants.

Pour effectuer cette mission, deux entreprises ont été sollicitée pour fournir un devis :

- Société B.S.M. : montant 3 785,01 € H.T.
- Société M.B.S. : montant 3 519,04 € H.T.

Le Conseil Municipal, l'exposé du maire entendu, et après en avoir délibéré :

PREND CONNAISSANCE de changer quelques panneaux de signalisation ainsi que des panneaux d'indication de lieudit sur la commune.

VALIDE le devis de la société **B.S.M.** pour un montant de **3 785,01 € H.T.**, ce devis étant plus complet et prenant en compte les panneaux de signalisation des commerces du bourg.

DEMANDE que cette dépense soit inscrite au budget 2024, rubrique investissement.

AUTORISE le maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération

La Secrétaire de séance
Françoise **PACE**




EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS SÉANCE DU 29 MAI 2024

Nombre de Conseillers
En exercice : 14
Présents : 12
Votants : 13
Absent(s) : 2
Procuration(s) : 1
Abstentions : 0
Exclus : 0

Date de convocation :
23 mai 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-neuf mai à 20 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni à la mairie de la commune, sous la présidence d'Yves **LEMOINE**, maire.

Étaient présents : **LEMOINE Y – GUILLOME G — REALLAND N- METAYER P - HARIVEL P – LEFEUVRE H – PACE F – HAMEON B - MENARD D - HARIVEL J.M. - CARRE A - - JOUAN D.**

Étaient absents : **RENAULT T** – qui a donné procuration à **PACE F TRIOLLET M** -

Secrétaire de séance : **PACE F** -

=====

04/2024/07/00

OBJET :

**VALIDATION DEVIS POUR
MARQUAGE AU SOL**

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture de ST BRIEUC, le 30 mai 2024 et publication ou notification le 30 mai 2024.

Le marquage au sol matérialisé par la peinture est en partie effacée dans les rues du bourg. Il est donc nécessaire de le rénover. Pour une durabilité plus importante, il a été demandé que cette peinture soit en résine.

Pour effectuer cette mission, deux entreprises ont été sollicitées pour fournir un devis :

- Société B.S.M. : montant 3 396,98 € H.T.
- Société M.B.S. : montant 2 065,60 € H.T.

Le Conseil Municipal, l'exposé du maire entendu, et après en avoir délibéré :

PREND CONNAISSANCE qu'il est nécessaire de faire refaire le marquage au sol dans les rues du bourg.

VALIDE le devis de la société M.B.S. pour un montant de **2 065,60 € H.T.**

DEMANDE que cette dépense soit inscrite au budget 2024, rubrique fonctionnement

AUTORISE le maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération

La Secrétaire de séance
Françoise **PACE**



Le Maire
Yves **LEMOINE**



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS SÉANCE DU 29 MAI 2024

Nombre de Conseillers	
En exercice :	14
Présents :	12
Votants :	13
Absent(s) :	2
Procuration(s) :	1
Abstentions	0
Exclus :	0

Date de convocation :
23 mai 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-neuf mai à 20 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni à la mairie de la commune, sous la présidence d'Yves **LEMOINE**, maire.

Étaient présents : **LEMOINE Y – GUILLOME G — REALLAND N – METAYER P - HARIVEL P – LEFEUVRE H – PACE F – HAMEON B - MENARD D - HARIVEL J.M. - CARRE A - JOUAN D.**

Étaient absents : **RENAULT T** – qui a donné procuration à **PACE F - TRIOLLET M -**

Secrétaire de séance : **PACE F**

=====

04/2024/08/00

OBJET :

**RECRUTEMENT AGENT
SAISONNIER POUR
REPLACEMENT AGENTS**

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture de ST BRIEUC, le 30 mai 2024 et publication ou notification le 30 mai 2024.

Le maire rappelle au conseil que chaque année il est recruté un agent pour remplacer les agents des services techniques lors de leur prise de congé annuels respective et d'un surcroît d'activité (pose d'abris scolaires, pose de panneaux indicateurs, etc...) Il s'agit d'un contrat temporaire allant du 24 juin 2024 au 9 août 2024 et du 26 août au 13 septembre 2024 inclus.

Il s'agit d'un temps complet à 35 H / semaine.

Le Conseil Municipal, l'exposé du maire entendu, et après en avoir délibéré :

PREND ACTE qu'il faut recruter un agent temporaire pour assurer la continuité du service le temps d'absence e des agents lors de leur prise de congés annuels et pour un surcroît d'activité.

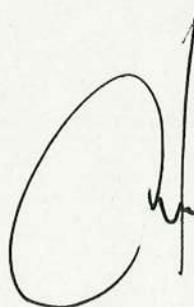
VALIDE le recrutement temporaire allant du **24 juin 2024 au 9 août 2024** et du **26 août au 13 septembre 2024** inclus. Temps complet soit **35 H / semaine**.

VALIDE la rémunération de cet agent selon les indices suivants :

- **IB : 367**
- **IM : 361**

AUTORISE le maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération

La Secrétaire de séance
Françoise **PACE**



EXTRAIT DE REGISTRE DES DELIBERATIONS

Collectivité : LANRELAS BUDGET COMMUNAL

Date de Convocation : 23/05/2024	Décisions N° : 1	Membres : En Exercice : 14	Présents : 12	Votants : 12
Le 29/05/2024 Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni, sous la présidence de Mr LEMOINE Yves, Etaient présents : LEMOINE Yves, GUILLOME GILBERT, HARIVEL PATRICK, METAYER PASCAL, REALLAND NICOLAS, CARRE AURELIEN, HARIVEL JEAN MARC, MENARD DANIELE, HAMEON BEATRICE, LEFEUVRE HELENE, PACE FRANCOISE, JOUAN DOROTHEE Etaient Absents ou excusés : RENAULT THIERRY, TROLLET MIRANDA				

Objet : Décision Modificative 1 : Réparation Borne Incendie Clin Julien.

Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de procéder au vote de virement de crédits suivants, sur le budget de l'exercice 2024

CREDITS A OUVRIR

Imputation	Nature	Montant
21 / 217568 / 127	Autre mat. Outil. incendie, déf. civ (mise à dispo)	2 720,00
	Total	2 720,00

CREDITS A REDUIRE

Imputation	Nature	Montant
011 / 6168	Autres	2 720,00
	Total	2 720,00

Rendu exécutoire par transmission à la préfecture le 30 Mai 2024.

LANRELAS BUDGET COMMUNAL,
29/05/2024